



Renseignement sur déroulement testament

Par calimero88

Bonjour,

A la suite du décès de ma tante en février, je suis dubitatif quant au déroulement de la succession.

Pour expliquer la situation :

Mon grand père et ma grand mère ont eu un garçon et une fille, mon père, décédé en 1973 et ma tante décédée en février 2021.

Mon grand père est décédé en 1975 et ma grand mère en 2006.

J'ai donc hérité de la part de mon père à ce moment là et ma tante (sa soeur) l'autre moitié.

Mon oncle, est décédé en 2015 et mon cousin (leur fils) en 2018.

Au décès de ma tante, j'étais donc l'héritier le plus proche.

Habitant à 1000 kms de ma famille, j'ai appelé le notaire qui m'a dit que mon oncle avait fait un testament olographe devant notaire en 2006, indiquant que quelque soit le dernier vivant, ses biens seraient pour une personne extérieure à la famille...

Nous n'avons pas de bons rapports mais je me demande comment il aurait pu deviner que son fils allait décéder avant sa femme.

Ce qui me parait étrange, c'est qu'en tant qu'héritier direct, je n'ai pas été convoqué à la lecture du testament, que je n'y ai pas accès et que je ne sache pas qui est l'héritier sachant que nous avons des biens en indivisions. A savoir que mon oncle et ma tante avaient de nombreux biens gérés par un gestionnaire de patrimoine.

Voilà maintenant près de 6 mois que ma tante est décédée et je n'ai pas de nouvelles. Impossible de joindre le notaire au téléphone (barrière du secrétariat). Il y a également une assurance vie, j'ai réussi à récupérer un contrat par le gestionnaire de patrimoine et j'en serais bien le bénéficiaire mais là encore, pas de nouvelles du notaire.

Pouvez vous me dire s'il est normal que je n'ai pas été convoqué à l'ouverture du testament ?

Est il normal que je n'ai aucune information ?

Vu le patrimoine, je me demande s'il n'y a pas "anguille sous roche".

Merci pour vos éclaircissements.
Cordialement,

Par ESP

Bonsoir
Concernant l'ouverture du testament

[url=https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/ouverture-testament-suites-3703.htm]https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/ouverture-testament-suites-3703.htm[/url]

Si un testament désigné un ou des légataires, vous pouvez être exclu car non réservataire.

Par calimero88

Bonjour,

Merci pour cette réponse, j'avais pourtant cherché longtemps.

Je ne suis pas très avisé, voire pas du tout avec les textes de loi mais si je lis ceci, je dois donc pouvoir avoir une copie, ne serait-ce que pour contester par exemple :

"Un héritier même exhérédié (déshérité de la quotité disponible !) par testament, a la possibilité de demander une copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament.

2°- Une copie du PV sera envoyée au tribunal de grande instance du lieu d'ouverture de la succession"

Vers qui dois-je me tourner ? Le tribunal ?

Par ESP

Je vous conseille de contacter la chambre départementale des notaires...

AUTRE LIEN POUR VOUS

[url=https://www.corrigetonimpot.fr/succession-donation-neveu-niece/]https://www.corrigetonimpot.fr/succession-donation-neveu-niece/[/url]